

Commune Nouvelle de TERRES-DE-CAUX
regroupant les communes historiques de
Auzouville-Auberbosc – Bennetot – Bermonville – Fauville
en Caux – Ricarville – Saint-Pierre-Lavis et Sainte-
Marguerite-sur-Fauville

DECISION DU MAIRE

Convention de partenariat



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle « Terres-de-Caux » regroupant les communes de Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis et Sainte-Marguerite-Sur-Fauville,

Vu la décision du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime de ne plus assurer, compter du 1^{er} janvier 2011, les destructions des nids d'insectes et de rediriger les demandes vers des sociétés spécialisées,

Vu la délibération 2.10 du Conseil Municipal de la Commune de FAUVILLE EN CAUX en date du 20 mai 2011 décidant la prise en charge de la destruction des nids de guêpes

Monsieur le Maire **DECIDE** :

Article 1 : de signer une convention de partenariat entre la société « Destruct Guêpes » domiciliée à Doudeville et la commune de Fauville en Caux.

Article 2 : Cette convention de partenariat est destinée à régir l'intervention de la société pour la destruction des nids d'hyménoptères dans les habitations ou autres lieux uniquement sur le territoire de la commune de Terres-de-Caux.

Article 3 : Dans le cadre de cette décision, la société « Destruct Guêpes » s'engage :
- à intervenir 7J/7 et dans un délai n'excédant pas 48 heures et sur remise d'un bon de prise en charge.
Toutes les prestations seront garanties de résultat durant 1 mois

La commune s'engage, en contrepartie, à verser au prestataire, selon les situations suivantes :

- 45 € pour la destruction d'un nid à – de 3 mètres de hauteur
- 55 € pour la destruction d'un nid à + de 3 mètres de hauteur
- 25 € pour un déplacement sans destruction pour les nids d'abeilles nécessitant la venue d'un apiculteur ou toute absence de nid

A Fauville en Caux, le 11/04/2017

Le Maire de Terres-de-Caux,
Jean Marc VASSE





Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n° 2

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, , maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, , Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Nathalie Levesque, Christian Denise, Julien Carpentier, Catherine Lavenu, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 14

Mme Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Prunier,
Mr Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Mme Sineau-Patry,
Mr Alain Hebert ayant donné pouvoir à Mr Lebas,
Mme Martine Legentil ayant donné pouvoir à Mme Bénard-Dusseaux,
Mme Nathalie Le Ber ayant donné pouvoir à Mme Lévesque,
Mr Jean-Yves Gallais ayant donné pouvoir à Mr Saul,
Mr Eric Blond ayant donné pouvoir à Mr Delacroix,
Melle Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mr Vasse,
Mr Michel Deslandes ayant donné pouvoir à Mme Pierrot,
Mr Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Carpentier,
Mme Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Denise,
Mr Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Lachèvre,
Mr Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Mr Malandain,
Mme Sophie Marical ayant donné pouvoir à Mr Corbel

Nombre d'absents : 22

Mmes et Mrs Véronique Schot excusée, Aurélie Mabire excusée, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand excusé, Anne Delvaux, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel excusé, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu excusé, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Sylvie Leroux excusée, Wilfrid Dezailles excusé, Dominique Fournier excusé, Sabrina Hangard excusée, Emeline Duval excusée, Alix Bréant, Bruno Poupon excusé, Corinne Daubercourt, Karine Lainé,



Objet de la délibération : Institution des comités de réflexion

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

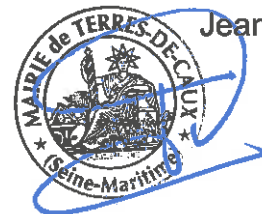
Vu l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décide l'institution des comités de réflexion :

- 1. Comité de l'attractivité, du rayonnement et de la création des richesses et de l'emploi*
- 2. Comité de l'aménagement, de l'habitat, du logement et du parcours résidentiel*
- 3. Comité » de la protection des populations et de la surveillance du territoire*
- 4. Comité du développement durable et de l'adaptation au changement climatique*
- 5. Comité de l'enfance, de la jeunesse et de la préparation de leur avenir*
- 6. Comité de l'adaptation au vieillissement et au handicap*
- 7. Comité de la performance des services publics*

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le :



L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, , maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, , Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guéroult, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Nathalie Levesque, Christian Denise, Julien Carpentier, Catherine Lavenu, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 14

Mme Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Prunier,
Mr Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Mme Sineau-Patry,
Mr Alain Hebert ayant donné pouvoir à Mr Lebas,
Mme Martine Legentil ayant donné pouvoir à Mme Bénard-Dusseaux,
Mme Nathalie Le Ber ayant donné pouvoir à Mme Lévesque,
Mr Jean-Yves Gallais ayant donné pouvoir à Mr Saul,
Mr Eric Blond ayant donné pouvoir à Mr Delacroix,
Melle Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mr Vasse,
Mr Michel Deslandes ayant donné pouvoir à Mme Pierrot,
Mr Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Carpentier,
Mme Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Denise,
Mr Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Lachèvre,
Mr Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Mr Malandain,
Mme Sophie Marical ayant donné pouvoir à Mr Corbel

Nombre d'absents : 22

Mmes et Mrs Véronique Schot excusée, Aurélie Mabire excusée, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand excusé, Anne Delvaux, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel excusé, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu excusé, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Sylvie Leroux excusée, Wilfrid Dezailles excusé, Dominique Fournier excusé, Sabrina Hangard excusée, Emeline Duval excusée, Alix Bréant, Bruno Poupon excusé, Corinne Daubercourt, Karine Lainé,

Objet de la délibération : SDE76 : projets 2017

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu les projets présentées par SDE76 pour les communes de Fauville en Caux et Ricarville, décrits comme suit :



FAUVILLE EN CAUX				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Rue Charles de Gaulle	Renforcement Réseau	132.504,00 €	116.862,00 €	15.642,00 €
	Eclairage public	17.477,64 €	10.233,01 €	7.244,63 €
Rue de la Ferme	Eclairage public	19.961,34 €	12.317,19 €	7.644,15 €
				30.530,78 €
RICARVILLE				
<i>Nom de l'opération</i>	<i>Programme</i>	<i>TOTAL</i>	<i>SDE76</i>	<i>Terres de Caux</i>
Rue du Carreau	Renforcement réseau	64.596,00 €	64.204,00 €	392,00 €
				392,00 € €
TOTAL GENERAL				30.922,78 €

Après en avoir délibéré, adopte les projets ci-dessus présentés.

Inscrit les dépenses d'investissement au budget communal 2017 pour un montant de 30.922,78 € TTC et demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le :



Commune de
TERRES-DE-CAUX

Délibération n° 3-b

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, , maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, , Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Nathalie Levesque, Christian Denise, Julien Carpentier, Catherine Lavenu, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 14

Mme Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Prunier,
Mr Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Mme Sineau-Patry,
Mr Alain Hebert ayant donné pouvoir à Mr Lebas,
Mme Martine Legentil ayant donné pouvoir à Mme Bénard-Dusseaux,
Mme Nathalie Le Ber ayant donné pouvoir à Mme Lévesque,
Mr Jean-Yves Gallais ayant donné pouvoir à Mr Saul,
Mr Eric Blond ayant donné pouvoir à Mr Delacroix,
Melle Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mr Vasse,
Mr Michel Deslandes ayant donné pouvoir à Mme Pierrot,
Mr Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Carpentier,
Mme Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Denise,
Mr Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Lachèvre,
Mr Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Mr Malandain,
Mme Sophie Marical ayant donné pouvoir à Mr Corbel

Nombre d'absents : 22

Mmes et Mrs Véronique Schot excusée, Aurélie Mabire excusée, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand excusé, Anne Delvaux, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel excusé, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu excusé, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Sylvie Leroux excusée, Wilfrid Dezailles excusé, Dominique Fournier excusé, Sabrina Hangard excusée, Emeline Duval excusée, Alix Bréant, Bruno Poupon excusé, Corinne Daubercourt, Karine Lainé,



Commune de « TERRES-DE-CAUX »
2017/04/11

Objet de la délibération : SDE 76 adhésion des treize communes de l'ancienne CCYP

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,

Vu la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

Considérant :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,
- l'adhésion de ces treize communes au SDE76

Après en avoir délibéré

ACCEPTE/REFUSE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le :

Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 4a

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, , maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, , Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Nathalie Levesque, Christian Denise, Julien Carpentier, Catherine Lavenu, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 14

Mme Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Prunier,
Mr Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Mme Sineau-Patry,
Mr Alain Hebert ayant donné pouvoir à Mr Lebas,
Mme Martine Legentil ayant donné pouvoir à Mme Bénard-Dusseaux,
Mme Nathalie Le Ber ayant donné pouvoir à Mme Lévesque,
Mr Jean-Yves Gallais ayant donné pouvoir à Mr Saul,
Mr Eric Blond ayant donné pouvoir à Mr Delacroix,
Melle Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mr Vasse,
Mr Michel Deslandes ayant donné pouvoir à Mme Pierrot,
Mr Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Carpentier,
Mme Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Denise,
Mr Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Lachèvre,
Mr Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Mr Malandain,
Mme Sophie Marical ayant donné pouvoir à Mr Corbel

Nombre d'absents : 22

Mmes et Mrs Véronique Schot excusée, Aurélie Mabire excusée, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand excusé, Anne Delvaux, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel excusé, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu excusé, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Sylvie Leroux excusée, Wilfrid Dezailles excusé, Dominique Fournier excusé, Sabrina Hangard excusée, Emeline Duval excusée, Alix Bréant, Bruno Poupon excusé, Corinne Daubercourt, Karine Lainé,



Commune de « TERRES-DE-CAUX »
2017/04/11

Objet de la délibération : PLU précisions sur les dates de présentation et de débat

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2016 de la commune de Bermonville relative à l'arrêt du PLU,

Considérant la remarque du contrôle de légalité concernant les dates de présentation et de débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Après en avoir délibéré,

Prend acte que le Projet d'Aménagement de Développement Durable a été présenté au Conseil Municipal de la commune de Bermonville le 27 juin 2014 et a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 03 juillet 2014.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :





L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, , maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, , Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Nathalie Levesque, Christian Denise, Julien Carpentier, Catherine Lavenu, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 14

Mme Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Prunier,
Mr Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Mme Sineau-Patry,
Mr Alain Hebert ayant donné pouvoir à Mr Lebas,
Mme Martine Legentil ayant donné pouvoir à Mme Bénard-Dusseaux,
Mme Nathalie Le Ber ayant donné pouvoir à Mme Lévesque,
Mr Jean-Yves Gallais ayant donné pouvoir à Mr Saul,
Mr Eric Blond ayant donné pouvoir à Mr Delacroix,
Melle Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mr Vasse,
Mr Michel Deslandes ayant donné pouvoir à Mme Pierrot,
Mr Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Carpentier,
Mme Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Denise,
Mr Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Lachèvre,
Mr Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Mr Malandain,
Mme Sophie Marical ayant donné pouvoir à Mr Corbel

Nombre d'absents : 22

Mmes et Mrs Véronique Schot excusée, Aurélie Mabire excusée, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand excusé, Anne Delvaux, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel excusé, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu excusé, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Sylvie Leroux excusée, Wilfrid Dezailles excusé, Dominique Fournier excusé, Sabrina Hangard excusée, Emeline Duval excusée, Alix Bréant, Bruno Poupon excusé, Corinne Daubercourt, Karine Lainé,



Commune de « TERRES-DE-CAUX »
2017/04/11

Objet de la délibération : PLU précisions sur les dates de présentation et de débat

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 22 décembre 2016 de la commune de Saint-Pierre Lavis relative à l'arrêt du PLU,

Considérant la remarque du contrôle de légalité concernant les dates de présentation et de débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),

Après en avoir délibéré,

Prend acte que le Projet d'Aménagement de Développement Durable a été présenté et a fait l'objet d'un débat lors de la séance du Conseil Municipal de Saint-Pierre-Lavis du 11 mars 2016

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le :

Commune de
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 5

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le quatre avril deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, , maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Frédéric Dambry, , Françoise Anne, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Nathalie Levesque, Christian Denise, Julien Carpentier, Catherine Lavenu, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 14

Mme Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Prunier,
Mr Stéphane Cavelier ayant donné pouvoir à Mme Sineau-Patry,
Mr Alain Hebert ayant donné pouvoir à Mr Lebas,
Mme Martine Legentil ayant donné pouvoir à Mme Bénard-Dusseaux,
Mme Nathalie Le Ber ayant donné pouvoir à Mme Lévesque,
Mr Jean-Yves Gallais ayant donné pouvoir à Mr Saul,
Mr Eric Blond ayant donné pouvoir à Mr Delacroix,
Melle Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mr Vasse,
Mr Michel Deslandes ayant donné pouvoir à Mme Pierrot,
Mr Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Carpentier,
Mme Caroline Lecaron ayant donné pouvoir à Mr Denise,
Mr Daniel Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Lachèvre,
Mr Michaël Bulard ayant donné pouvoir à Mr Malandain,
Mme Sophie Marical ayant donné pouvoir à Mr Corbel

Nombre d'absents : 22

Mmes et Mrs Véronique Schot excusée, Aurélie Mabire excusée, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Christian Durand excusé, Anne Delvaux, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel excusé, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu excusé, Hervé Régnier, Véronique Leseignoux, Sylvie Leroux excusée, Wilfrid Dezailles excusé, Dominique Fournier excusé, Sabrina Hangard excusée, Emeline Duval excusée, Alix Bréant, Bruno Poupon excusé, Corinne Daubercourt, Karine Lainé,



Objet de la délibération : Vidéo protection : adhésion au groupement de commandes

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'agglomération Caux Seine a lancé mi 2015 une démarche visant à équiper 8 communes de leur territoire de la vidéo protection.

Considérant qu'il est possible d'intégrer cette démarche dans le cadre d'un marché complémentaire en adhérent au groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 5 abstentions

Décide d'adhérer au groupement de commandes concernant la vidéo protection :

- Manifestation d'intérêt avant le 6 avril,
- Date limite de retour des délibérations des communes, membres du groupement de commandes : 15 mai 2017
- Délibération de l'agglomération Caux Seine : 16 mai 2017
- Signature des conventions de groupement de commandes : fin mai au plus tard.
- Lancement du marché : juin 2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

